

Convocation du 3 novembre 2016

## **SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2016**

Le dix novembre deux mil seize à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BIVILLE, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Jean ARLIX, Maire.

PRÉSENTS : Jean ARLIX, Mathias LEGUERRIER, Pierline LEDUC, Liliane LECERF, Philippe MERCIER, Denis BIENVENU, Valérie BIGOT, Nicole CEDRA, Emmanuelle LARQUET, Serge DEGOUEY, Pierre TARDIF, Noël LEFEVRE et Xavier RENAULT.

ABSENT : Maryline CHUQUET et Christian BUNEL (excusés)

SECRETAIRE : Pierline LEDUC

### **Délibération n° 2016 – 072 – Repas des anciens : choix du traiteur**

Dans le cadre du repas des anciens du samedi 12 novembre à la salle communale, le maire informe qu'une consultation a été faite auprès de 4 traiteurs, un seul a répondu favorablement, il s'agit de la Roseraie 7 village de la Gare 50690 COUVILLE qui propose un repas au prix unitaire de 34.50 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur le devis présenté.

### **Délibération n° 2016 – 073 – Repas des anciens : choix de l'animation**

Dans le cadre du repas des anciens du samedi 12 novembre, le maire informe que 4 animateurs ont été consultés, un seul a répondu favorablement, il s'agit de Christian BASSET qui offre une prestation pour 480 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur le devis présenté.

## **Délibération n° 2016 – 074 – Repas des anciens : participation financière des conjoints des conseillers municipaux et des membres du C.C.A.S.**

Comme les années passées, le conseil municipal décide de demander une participation de 17.50 € aux conjoints des conseillers municipaux et des membres du C.C.A.S. participant au repas des anciens du 12 novembre 2016

## **Délibération n° 2016 – 075 – Cérémonie du 11 novembre : horaires et vin d'honneur**

Le maire informe que la commémoration du 11 novembre 1918 se tiendra à 11 H 30 le 11 novembre 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour régler les frais inhérents à cette manifestation soit la gerbe, la composition de plantes, les brioches distribuées aux enfants et le vin d'honneur.

## **Délibération n° 2016 - 076 : Participation à la protection sociale des agents : harmonisation des montants en vue de la commune nouvelle**

Le maire informe que dans le cadre du passage en commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il convient d'harmoniser le montant de la participation mensuelle à la protection sociale des agents comme suit :

Agent : 15 € - Conjoint : 9.50 € - Enfant : 5 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur cette proposition.

## **Délibération n° 2016 – 077 : Prix concours maisons fleuries : virement administratif**

Le maire informe qu'habituellement les prix du concours des maisons fleuries étaient remis sous forme de bon d'achat et du fait du passage en commune nouvelle et afin de régler le maximum de dépenses avant le 9 décembre 2016, date de fin de mandatement sur la commune, propose de verser le montant des prix 2016 par virement administratif et selon le palmarès arrêté par la commission fleurissement comme suit :

Monsieur, madame	Christian VARIN	Premier prix	75.00 €
Monsieur, madame	Jean-Charles LAGOUTTE	Deuxième prix	70.00 €

Commune de Biville (Manche)  
Réunion du conseil municipal du 10 novembre 2016

Monsieur, madame	André GOUDARD, Catherine LOUDIERES	Troisième prix	65.00 €
Monsieur, madame	René HEBERT	Quatrième prix	50.00 €
Monsieur, madame	Guy MELET	Cinquième prix	45.00 €
Monsieur, madame	Louis LECROERE	Sixième prix	40.00 €
Monsieur, madame	Hervé LOY, Dominique LELANDAIS	Septième prix	35.00 €
Madame, monsieur	Pierre SOHIER	Huitième prix	30.00 €
Monsieur, madame	Thomas HAMEL	Prix d'encouragement	10.00 €
Monsieur, madame	Pascal LECANNELIER	Prix d'encouragement	10.00 €
Monsieur, madame	Yvan GUITTET	Prix d'encouragement	10.00 €
Monsieur, madame	Xavier RENAULT	Prix d'encouragement	10.00 €
Madame, monsieur	Michel LAGOUTTE	Prix d'encouragement	10.00 €
Madame	Laura CAUCHON	Prix d'encouragement	10.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, donne son accord sur cette proposition.

### **Délibération n° 2016 – 078 : Remboursement d'arrhes salle communale**

Le maire informe que monsieur et madame Nicolas LEPARQUIER avaient loué la salle communale les 3 et 4 septembre 2016 et que pour des raisons familiales ils ont dû annuler leur réservation quelques jours avant la date. Ils demandent le remboursement des arrhes versées soit 70 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour que les arrhes d'un montant de 70 € soient remboursées.

### **Délibération n° 2016 – 079 : Remboursement partie loyer du locataire au n° 13 rue Thomas Hélye suite à désagrément lors des travaux de la salle communale**

Le maire rappelle que par délibération n° 2016 – 067 du 12 juillet le conseil municipal avait donné son accord pour indemniser la locataire du logement n° 13 rue Thomas Hélye à hauteur de 10 % du montant du loyer suite aux désagréments subis lors des

travaux de la salle communale. Les travaux ayant eu lieu du 8 février au 31 août 2016, le loyer mensuel étant de 685.33 €, l'indemnisation serait de 463.19 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur le montant de l'indemnisation due.

### **Délibération n° 2016 – 080 : Noël école 2016**

Comme tous les ans le conseil municipal donne son accord pour verser une subvention à la coopérative scolaire du RPI pour le Noël de l'école correspondant à 20 € X 51 enfants de Biville soit 1 020 €.

### **Délibération n° 20165 – 081 : Indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2016**

Le conseil municipal donne son accord pour verser l'indemnité de gardiennage de l'église d'un montant de 119.55 € pour l'année 2016 à l'Abbé Laizé.

### **Délibération n° 2016 – 082 : Gîtes les Gravelots : Pénalités BCF INVEST**

Le maire informe que l'entreprise BCF INVEST avait annulé des réservations de gîtes au mois de juillet et août 2016. Manche Tourisme a estimé les pénalités à 763.86 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à percevoir les pénalités dues par l'entreprise BCF INVEST.

### **Délibération n° 2016 – 083 : Skate park**

Le Maire présente un devis d'un montant de 600 € TTC émanant de Walk Art 41 allée Emile Dorée 50460 QUERQUEVILLE pour la réalisation de peintures Graffitis sur le skate park.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur le devis présenté.

### **Délibération n° 2016 – 084 : Téléthon 2016**

Le conseil municipal décide de verser une subvention de 200 € au Téléthon pour 2016.

## **Délibération n° 2016 – 085 : Eglise travaux**

Le Maire informe le conseil municipal de l'estimation effectuée par les cabinets Laurent, GB Conseil, DP Consult et Architecture et Aménagement Urbain s'élevant à 992 812.80 € HT. Les travaux pris en compte sont le remplacement de la toiture et de la charpente sur l'ancienne église, la couverture sur la nouvelle église, un an d'échafaudage avec pose d'un chapiteau étanche pour couvrir l'ensemble de l'église, des fouilles archéologiques pour le drainage, des travaux de rénovation des vitraux, des rosaces, des chapiteaux et du paratonnerre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de transmettre le dossier à la commune nouvelle.

## **Délibération n° 2016 – 086 : Cuisine Gîtes**

Le conseil municipal décide de transmettre le dossier de réaménagement des cuisines des Gîtes les Gravelots à la commune nouvelle.

## **Délibération n° 2016 – 087 : Lotissement les Dunes**

Le maire informe que le dossier du lotissement des Dunes est bloqué du fait de la prescription de fouilles archéologiques sur l'ensemble du terrain. Le montant estimatif des travaux de fouilles est de 120 000 € HT.

Le conseil municipal décide de ne pas poursuivre le projet pour l'instant.

## **Délibération n° 2016 – 088 : Réaménagement lotissement Gardin approbation du projet :**

Le Maire présente le projet de réaménagement de la voirie du Lotissement Gardin. Le conseil municipal demande que l'espace vert soit remplacé par de l'enrobé de couleur.

## **Délibération n° 2016 – 089 : Devis skydome salle communale**

Le Maire informe qu'un des deux skydomes de la salle communale est cassé. Un devis pour la suppression des deux skydomes a été demandé à l'entreprise HOCHET Jacques 13 rue des Marettes 50460 URVILLE NACQUEVILLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur le devis d'un montant de 1 473.62 € HT - 1 768.34 € TTC. La dépense sera imputée à l'article 615221.

## **Délibération n° 2016 – 090 : Demande de subvention de l'association Fairplay**

Le Maire donne lecture du courrier de l'association FAIRPLAY qui demande une subvention et la possibilité d'utiliser les petites salles du Jardin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser à l'association FAIRPLAY une subvention de 150 € et l'autorise à utiliser les salles du Jardin.

## **Délibération n° 2016 – 091 : Virement de crédits**

Afin de régulariser les dépassements de crédits, le conseil municipal, à l'unanimité décide de voter les virements de crédits suivants :

### Dépenses

Article 615221	Entretien bâtiments publics	- 15 000.00 €
Article 61413	Personnel non titulaire	+ 12 000.00 €
Article 6574	Subvention aux associations	+ 3 000.00 €

## **Délibération n° 2016 – 092 : Travaux supplémentaires salle communale**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur la dépense de 540.00 € HT - 648.00 € TTC pour la pose d'une table inox et d'un ensemble de cache inox dans la cuisine de la salle communale. Les travaux seront effectués par BELLIARD ACM Zac Croix Carrée 50180 AGNEAUX.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur la dépense qui sera imputée à l'article 2313 – programme 109.

## **Délibération n° 2016 – 093 : Cérémonie des vœux 2017**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour régler les frais inhérents à la cérémonie des vœux qui aura lieu le vendredi 20 janvier 2017.

## **Informations diverses :**

- L'arrêté préfectoral créant la Communauté d'Agglomération du Cotentin a été signé le 4 novembre 2016
- Courrier de l'Amicale Territoriale de la Hague demandant que la subvention au taux de 1.5 % de la masse salariale soit maintenue suite à la nouvelle commune.
- L'enrobé du stade et au bas de la dune a été réalisé.

**Commune de Biville (Manche)**  
**Réunion du conseil municipal du 10 novembre 2016**

---

- Les travaux du parcours de santé sont terminés à l'Espace de détente Clairefontaine et seront présentés à la presse le 22 novembre.
- Le conseil municipal souhaiterait savoir comment va se passer la réunion du conseil municipal de la commune nouvelle le 3 janvier 2017 et demande qu'une notice explicative soit faite à l'intention des conseils municipaux.